



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09344-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**PREMIERE
REUNION
DE
CONSULTATION
SUR
L'INDUSTRIE
DES MACHINES
AGRICOLES**

Stresa (Italie), 15 – 19 octobre 1979

RAPPORT

00004

Distr.
LIMITEE
ID/239
(ID/WG.307/9/Rev.1)
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

PREMIERE REUNION DE CONSULTATION
SUR L'INDUSTRIE DES MACHINES AGRICOLES

Stresa (Italie), 15-19 octobre 1979

Rapport

Notes explicatives

Les abréviations employées dans le présent rapport sont les suivantes :

CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUDI	Fonds des Nations Unies pour le développement industriel
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDCAS	Centre de développement industriel pour les Etats arabes

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement eux-mêmes, en vue d'augmenter la part de ces derniers dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue^{1/}.

Aux termes de la résolution 3362 (S-VII) adoptée par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire, en septembre 1975, le système de consultations devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel^{2/}. L'ONUDI devrait, à la demande des pays intéressés, servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie entre pays développés et pays en développement, et entre pays en développement eux-mêmes.

A ses dixième et onzième sessions, tenues respectivement en 1976 et 1977, le Conseil du développement industriel a décidé que les consultations seraient organisées entre pays membres, les participants des pays intéressés pouvant comprendre des fonctionnaires du gouvernement ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc.^{3/ 4/}

La Déclaration de Lima a mis l'accent sur la nécessité de créer des agro-industries efficaces pour resserrer au maximum les liens entre le développement agricole et l'industrialisation dans les pays en développement.

^{1/} "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31 et Corr.1), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, supplément No 1, paragraphe 3 de la section IV de la résolution.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, supplément No 16, paragraphe 60.

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, supplément No 16, paragraphe 162.

A sa douzième session, en mai 1978, le Conseil du développement industriel a donc autorisé l'ONUDI à entreprendre les préparatifs de la première Réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles^{5/}.

Les machines agricoles sont le sixième secteur industriel à faire l'objet de consultations, les précédentes ayant porté sur la sidérurgie, les engrais, le cuir et les articles en cuir, les huiles et graisses végétales et les produits pétrochimiques.

^{5/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, supplément No 16, paragraphe 168 a).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	6
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES	6
I. ORGANISATION DE LA REUNION	11
II. FORMULATION D'UNE STRATEGIE POUR L'INDUSTRIE DES MACHINES AGRICOLES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	13
Introduction du Secrétariat	13
Résumé des débats	14
III. INSTALLATIONS DES BASES REQUISES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT POUR LA PRODUCTION DE MACHINES, DES PLUS SIMPLES AUX PLUS PERFECTIONNEES	19
Introduction du Secrétariat	19
Résumé des débats	20
IV. QUESTIONS PRATIQUES QUE POSENT LES ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX CONCERNANT L'IMPORTATION, AINSI QUE LE MONTAGE ET LA FABRICATION SUR PLACE DE MACHINES AGRICOLES	24
Introduction du Secrétariat	24
Résumé des débats	26
ANNEXES	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	31
II. LISTE DES DOCUMENTS	43

INTRODUCTION

1. La première Réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles s'est tenue à Stresa (Italie), du 15 au 19 octobre 1979. Ont participé à la réunion 172 représentants de 56 pays et de 13 organisations internationales (Annexe I).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES

2. Les participants ont adopté les conclusions et recommandations ci-après :

Mesures à prendre à l'échelon national

- a) Favoriser la mise en place d'installations et de services de base dans le secteur industriel rural ainsi que l'approvisionnement de ce secteur en matières premières appropriées;
- b) Trouver des moyens d'orienter l'intégration verticale pour en faire le point de départ d'une intégration horizontale, et promotion des industries auxiliaires;
- c) Trouver des moyens de promouvoir l'intégration horizontale, grâce à des installations et services de base nationaux bien définis;
- d) Adopter des mesures appropriées d'encouragement aux ateliers ruraux et aux artisans;
- e) Encourager les entreprises fabriquant des outils et équipements agricoles intermédiaires, afin d'accroître leur capacité de fournir en sous-traitance du matériel aux grandes et moyennes industries et de développer les activités coopératives de production et de commercialisation;

Mesures à prendre par l'ONUDI

Réunions

- f) Comme suite à l'offre de la Chine, organiser en Chine une réunion sur la coopération économique entre pays en développement pour l'expansion de l'industrie des machines agricoles;

- g) Etablir des relations entre les petites et moyennes industries des pays industrialisés et de certains pays en développement d'une part, et les petites et moyennes industries des pays en développement d'autre part, afin de promouvoir la production ainsi que la création d'installations et services de base appropriés dans ce dernier groupe de pays et de favoriser les investissements. A ce propos, il conviendrait d'accepter avec gratitude l'offre de la délégation française concernant l'organisation à Paris, en coopération avec l'ONUDI, d'une réunion qui aurait pour objet de promouvoir les contacts et la coopération entre les petites et moyennes entreprises françaises et leurs homologues des pays en développement; cette réunion devrait être mise à profit pour créer les mécanismes de coopération voulus;
- h) Organiser des réunions de promotion des investissements dans le secteur des machines agricoles, dont la première aurait lieu en Afrique;
- i) Organiser en Afrique, en 1980, une réunion régionale de consultation sur l'industrie des machines agricoles;

Utilisation et adaptation de modèles appropriés

- j) Aider, en coopération avec les commissions régionales et les organismes intéressés des Nations Unies, à mettre en place, dans les pays en développement, des centres nationaux de recherche ainsi que des réseaux régionaux pour le machinisme agricole inspirés du Réseau régional pour la machine agricole créé aux Philippines;
- k) Etudier, avec le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, les possibilités pour les divers instituts qui y sont rattachés d'orienter leurs programmes de recherche de façon à les faire porter sur les machines agricoles appropriées, afin de promouvoir, le cas échéant, la fabrication locale;
- l) Aider les pays en développement à concevoir et mettre au point certains outils et équipements agricoles en encourageant activement l'établissement de liens avec les institutions et entreprises appropriées;

Analyse régionale

- m) Entreprendre, avec le concours du PNUD, une enquête régionale sur certains pays en développement, en commençant par l'Afrique, afin d'étudier les incidences pratiques de la production prévue, sur place, de machines agricoles à bon marché et intermédiaires, les problèmes et les exigences correspondants (en ce qui concerne par exemple le financement, la recherche, la réparation, l'entretien, la formation, etc.) et de déterminer les types de produits nécessaires. Cette enquête, qu'il faudrait confier de préférence à des consultants de pays en développement, faciliterait la planification et l'implantation d'unités de fabrication répondant aux besoins et à la demande réels. L'objectif de l'étude serait d'évaluer les possibilités de fabrication dans un cadre régional, analogue à celui envisagé pour la région de la CESAP;
- n) Etudier les succès et échecs des pays en développement en ce qui concerne la commercialisation de tracteurs, de motoculteurs, de moteurs, de pompes et d'équipements analogues, de petites dimensions, peu coûteux et mis au point localement, en tenant compte de l'expérience du Réseau régional pour la machine agricole dans la région de la CESAP;
- o) Analyser l'expérience acquise par certains pays en développement (par exemple, l'Algérie, l'Argentine, l'Inde et la Yougoslavie) dans le domaine de la construction de tracteurs et d'autres machines agricoles. Cette analyse devrait porter notamment sur les remises pour les équipements décompletés et l'augmentation des coûts locaux en fonction de l'accroissement de l'apport local, après quoi le Secrétariat devrait mettre au point des programmes types de fabrication dont pourraient s'inspirer d'autres pays en développement (mesures d'encouragement et autres à prendre par les pouvoirs publics et intégration horizontale à assurer, fabrication d'éléments, etc.);

Formation

- p) Le Secrétariat de l'ONUDI devrait créer un groupe de travail sur la formation du personnel des pays en développement à la fabrication, la réparation, l'entretien et l'utilisation des machines agricoles,

groupe de travail aux délibérations duquel des représentants de la Banque mondiale, de la FAO, du FIDA, de l'OIT, de l'UNESCO et d'autres organisations internationales intéressées ainsi que des représentants de ceux qui dispenseront cette formation et de ceux qui en bénéficieront pourraient être invités à participer;

Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires

- q) Etablir des directives et mettre sur pied des programmes sous-régionaux, à l'intention des pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires;
- r) En collaboration avec la FAO, établir des directives sur la promotion et l'utilisation économique des tracteurs de forte puissance dans les petites exploitations dispersées pour les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et mettre sur pied des programmes sous-régionaux à l'intention de ces pays;

Diffusion de l'information

- s) Etablir des directives et des profils technologiques concernant la fabrication de matériels appropriés, comme certaines pompes d'irrigation, des tracteurs de faible puissance et des outils à main forgés;
- t) Aider à localiser des sources d'information sur les caractéristiques et l'offre de matières premières et d'équipements appropriés produits dans d'autres pays;
- u) Etablir une documentation appropriée sur certaines tendances en ce qui concerne les techniques de production et d'utilisation d'énergies nouvelles présentant un intérêt dans le domaine de l'outillage et des machines agricoles;
- v) Le Secrétariat de l'ONUUDI devrait continuer à tenir à jour l'Etude mondiale sur l'industrie du machinisme agricole afin de présenter une vue d'ensemble de l'orientation suivie par cette industrie, compte dûment tenu à la fois de l'offre et de la demande;
- w) Etablir une documentation sur la nature et la portée des problèmes abordés au cours des consultations tenues jusqu'ici, ainsi que les recommandations adoptées à la présente réunion et les mesures prises par l'ONUUDI pour leur donner suite.

Arrangements à long terme

- x) Etablir, pour la prochaine réunion de consultation, des contrats types pour les questions relatives aux politiques d'importation et à l'octroi de licences pour la fabrication locale et les coentreprises, en tenant compte, le cas échéant, des contrats types en cours d'élaboration dans le cadre du système de consultations de l'ONUDI;
- y) Elaborer des directives tendant à inclure dans les accords de fabrication et les contrats des dispositions relatives aux installations et services de base et à promouvoir les investissements;
- z) Encourager et faciliter l'intégration horizontale et la coopération entre pays en développement;

Mesure à prendre à l'échelon international

- aa) Le PNUD, le FIDA et les gouvernements qui versent des contributions au FNUDI devraient accroître leurs apports de manière à faciliter l'application des recommandations adoptées à la première Réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion

3. La première réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles a été ouverte par le représentant du Directeur exécutif de l'ONUDI, M. M.A. Siddiqui, Président du Groupe de travail de l'ONUDI sur l'industrie des machines agricoles, qui a souligné que ce secteur de l'industrie pouvait apporter une contribution essentielle à la solution des problèmes que posent les approvisionnements alimentaires. Ont ensuite pris la parole M. Albert Galli, Maire de Stresa, M. Aldo Viglione, Président de la Région Piémont, et M. Francesco Rebecchini, Sous-Secrétaire d'Etat italien à l'industrie.

Election du Bureau

4. M. G.G. Duosi (Italie) a été élu Président.

Ont été élus Vice-Présidents :

M. M.A. Bedri (Soudan)

M. F. Horchler (Hongrie)

M. R. Lantin (Philippines)

M. J. Villanueva Barradas (Mexique)

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Organisation de la réunion de consultation
4. Examen des trois questions suivantes :
 - a) Formulation d'une stratégie pour l'industrie des machines agricoles dans les pays en développement;
 - b) Installations de base requises dans les pays en développement pour la production de machines, des plus simples aux plus perfectionnées;
 - c) Questions pratiques que posent les arrangements internationaux concernant l'importation ainsi que le montage et la fabrication sur place de machines agricoles.
5. Recommandations à la prochaine réunion de consultation
6. Adoption du rapport

Création de groupes de travail

6. Les participants ont décidé de constituer deux groupes de travail chargés d'examiner les questions ci-après et de formuler des conclusions et recommandations qui seraient étudiées en séance plénière :

Installations de base requises dans les pays en développement pour la production de machines, des plus simples aux plus perfectionnées

Questions pratiques que posent les arrangements internationaux concernant l'importation ainsi que le montage et la fabrication sur place de machines agricoles.

Adoption du rapport

7. Le rapport de la Réunion contenant les recommandations formulées par les groupes de travail a été adopté à l'unanimité en séance plénière, le vendredi 19 octobre 1979.

Documentation

8. On trouvera à l'Annexe II la liste des documents publiés avant la Réunion.

II. FORMULATION D'UNE STRATEGIE POUR L'INDUSTRIE DES MACHINES AGRICOLES
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Introduction du Secrétariat

9. En présentant la question, le Secrétariat a fait observer que la formulation d'une stratégie pour le développement de l'industrie des machines agricoles dans les pays en développement devait reposer sur une évaluation de l'ensemble des machines requises pour l'agriculture, et du matériel qu'il faudrait fabriquer localement. Cette stratégie dépendait de la politique de mécanisation agricole de chaque pays, laquelle était liée à la situation internationale dans le domaine de la mécanisation agricole. Cette situation était actuellement caractérisée par le déséquilibre dans le domaine de la consommation, de la production et du commerce international entre pays industrialisés et pays en développement, ces derniers n'utilisant que 12 % des machines agricoles modernes, assurant moins de 6 % de la production mondiale et 1 % seulement des exportations mondiales. Dans les pays développés, la mécanisation était devenue de plus en plus lourde et complexe. Dans les pays en développement aussi, on notait une tendance de plus en plus nette à la mécanisation lourde qui, dans bien des cas, était inadaptée à la situation locale. Dans ces pays, un autre fait à noter était la diminution de la superficie disponible par tête, qui nécessitait l'intensification de l'agriculture et l'optimisation de la productivité de la terre et du travail. On avait aussi noté que l'infrastructure industrielle de base était généralement insuffisante et que la demande solvable était induite de l'extérieur.

10. Reconnaissant le fait que les stratégies différaient forcément selon les pays, le Secrétariat a estimé qu'elles présenteraient un certain nombre de points communs qu'il importait de relever. En premier lieu, il faudrait évaluer la demande de machines agricoles pour déterminer les grandes orientations de la production industrielle, compte tenu plus particulièrement des besoins et des moyens réels des utilisateurs. En deuxième lieu, il faudrait prendre une décision quant à l'importance et aux types de productions locales nécessaires pour satisfaire cette demande et déterminer les caractéristiques technologiques et économiques de la production locale. Troisièmement, les décisions appropriées devraient être prises quant à la répartition des activités, compte tenu des avantages et des inconvénients de la spécialisation des unités de production ou de leur polyvalence. Il faudrait aussi tenir compte des possibilités d'intégration verticale ou horizontale de la production. En quatrième lieu, il

faudrait mettre en place, à l'échelon national, des mécanismes institutionnels habilités à arrêter des politiques pour intégrer les stratégies agricoles et industrielles. Il serait extrêmement utile de créer des centres d'expérimentation et d'essais de machines et de matériel agricoles. Enfin, des informations technologiques, économiques et commerciales opérationnelles devraient être mises à la disposition des décideurs. L'ONUDI pourrait notamment assurer ce service pour le développement du machinisme agricole.

11. On a aussi estimé qu'il serait utile d'établir des prévisions concernant les faits qui pourraient se produire dans le secteur des machines agricoles, dans la mesure où ils étaient liés à la solution d'autres problèmes se posant dans ce secteur. A ce propos, le Secrétariat a appelé l'attention sur les études faites par la FAO concernant l'agriculture jusqu'en l'an 2000, du fait de leur utilité pour la prévision des besoins de mécanisation agricole.

Résumé des débats

La stratégie doit être formulée à l'échelon national

12. L'élaboration de la stratégie devrait commencer par la collecte de données sur les types de cultures, la taille des parcelles, l'état actuel de la mécanisation, les caractéristiques topographiques et climatiques, le régime foncier, les caractéristiques sociopsychologiques des populations locales, le niveau actuel de leurs revenus, l'importance et les potentialités de l'artisanat local, l'infrastructure industrielle, etc. L'étape suivante consisterait à formuler la stratégie dans le cadre des politiques et des objectifs nationaux de développement économique et social, en se servant des données visées plus haut. A ce propos, les participants ont souligné qu'il importait notamment de reconnaître la nécessité d'une évolution de la mécanisation agricole, compte dûment tenu de diverses considérations agronomiques et socio-économiques, en particulier de la main-d'oeuvre industrielle, des femmes et des couches les plus pauvres de la communauté agricole; d'apprécier les dangers d'une diffusion excessive et prématurée de la mécanisation lourde; d'examiner attentivement les variantes technologiques et de choisir les technologies les mieux appropriées; de prendre des mesures propres à encourager la création de coopératives agricoles; d'organiser des échanges d'expériences, particulièrement avec les pays et les entreprises qui font des recherches sur des nouveaux types d'équipements, en vue notamment d'encourager la mise au point et la fabrication de machines et de matériel adaptés aux conditions variables que connaissent les pays en développement.

13. Les participants ont suggéré la création de comités de machinisme agricole - ou d'organismes similaires - à l'échelon national et, le cas échéant, au niveau local, qui seraient chargés de la formulation de stratégies et de politiques pour la production et l'utilisation de machines et de matériel agricoles. Ces comités pourraient jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de la stratégie et, au besoin, recommander la création de centres de recherche-développement sur les machines agricoles, afin de resserrer la coopération avec les agriculteurs d'une part et les centres d'études techniques - locaux ou étrangers - d'autre part. Les participants ont suggéré que l'ONUDI et la FAO formulent conjointement et diffusent des directives appropriées concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie relative à la mécanisation de l'agriculture et au développement de l'industrie des machines agricoles, en tenant compte des recommandations de la Réunion.

Formation

14. Les participants se sont accordés à reconnaître que la formation était un élément clef de tout plan d'action national. Il s'agissait notamment de former des artisans locaux, des agriculteurs, des techniciens agricoles, ainsi que de la main-d'oeuvre industrielle, y compris le personnel de fabrication, de maîtrise et de gestion des entreprises. Les participants ont estimé qu'une analyse comparative des ressources humaines disponibles et de celles qui seraient nécessaires pour la fabrication de matériels agricoles de types divers devrait permettre de déterminer avec précision le genre de programme de formation requis. Ils ont approuvé la recommandation du Secrétariat tendant à créer un groupe de travail sur la formation du personnel des pays en développement, groupe de travail qui, compte tenu de l'action menée dans des domaines particuliers relevant de la compétence de divers organismes des Nations Unies, devrait s'occuper de la fabrication, de la réparation, de l'entretien et de l'utilisation des machines agricoles. Les participants ont estimé qu'en raison de l'ampleur de la tâche confiée à ce groupe de travail, des représentants de la Banque mondiale, de la FAO, du FIDA, de l'OIT, de l'UNESCO et d'autres organisations internationales intéressées ainsi que des représentants de ceux qui dispenseront cette formation et de ceux qui en bénéficieront pourraient être invités à participer à ses travaux. De l'avis des participants, le groupe devrait examiner les questions concernant les besoins dans le domaine considéré, l'utilisation optimale des moyens de formation existants, la mise en place, le cas échéant, de moyens nouveaux et l'élaboration de programmes de formation à long terme.

Coopération entre pays en développement

15. Les participants ont souligné la nécessité d'une coopération entre pays en développement afin d'éviter le double emploi des capacités de production et d'optimiser les avantages de l'expérience et de la coopération. On a fait valoir que la coopération entre pays en développement, sous forme d'échanges d'information sur les techniques appropriées et de données d'expérience concernant les réalisations industrielles, serait très utile. Elle pourrait en outre déboucher sur l'étude des possibilités de division du travail au sein des régions ou des sous-régions, et sur des accords pour la recherche concertée dans des domaines appropriés. On a estimé que toutes les parties concernées auraient intérêt à ce que l'on détermine les obstacles à l'expansion du commerce des machines agricoles entre pays en développement. A cet égard, les participants ont pris note avec satisfaction de l'offre de la délégation chinoise concernant l'organisation en Chine d'une réunion sur la coopération entre pays en développement pour la création et le développement de l'industrie des machines agricoles.

Coopération entre pays en développement et pays développés

16. Les participants se sont accordés à reconnaître que les contacts entre pays en développement et pays développés dans le domaine de la planification du machinisme agricole étaient extrêmement importants. Ils ont souligné notamment l'importance d'une coopération entre entreprises moyennes des pays en développement et des pays développés, orientée vers la mise au point et la fabrication de machines intermédiaires.

17. Les participants ont estimé que des contacts fréquents entre les pays en développement et les fabricants des pays développés pourraient amener ces derniers à adapter leurs lignes de production aux besoins spécifiques des pays en développement dans ce domaine. On améliorerait ainsi l'information fournie par les donneurs de technologie sur le contenu et les coûts réels des transferts de techniques. Les participants ont reconnu la nécessité d'accroître l'assistance que les gouvernements et les entreprises des pays à économie de marché et à économie planifiée accordaient dans le domaine de la formation.

Coopération entre organisations internationales

Commissions régionales

18. CEE. Le représentant de la CEE a évoqué le programme d'activités élaboré par le Comité du développement agricole, notamment en ce qui concerne l'industrie des machines agricoles. Il s'est déclaré en faveur de la poursuite de la coopération CEE/ONU dans ce secteur.

19. Compte tenu de l'expérience acquise par le Groupe de travail en ce qui concerne l'étude des problèmes liés à la mécanisation agricole, le représentant de la CEE a souligné l'importance des échanges d'informations techniques et économiques dans ce domaine.

20. CESAP. Le représentant de la CESAP a récapitulé les programmes communs CESAP/ONU/FAO entrepris dans le domaine des machines agricoles et rappelé notamment la création du Réseau régional asiatique pour la machine agricole ayant son siège aux Philippines, qui donne de bons résultats. Ce projet commun CESAP/ONU/FAO pourrait servir de modèle pour les autres régions.

Programme des Nations Unies pour le développement

21. Le représentant du PNUD a assuré les participants de l'appui du Programme dans les domaines de la formation, de la coopération économique et technique entre pays en développement, de la coopération régionale en matière de fabrication et de la recherche-développement. Il a également souligné que le PNUD était favorable à un développement rural englobant celui des capacités d'études techniques qui étayeraient la production à petite et à moyenne échelle de machines et d'outils agricoles.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

22. Le représentant de la CNUCED a souligné qu'il importait d'intensifier le commerce des machines agricoles entre les pays en développement et assuré les participants de l'appui de la CNUCED pour la réalisation de cet objectif.

Institutions spécialisées et Centre (CNUCED/GATT) du commerce international

23. OIT. Le représentant de l'OIT s'est déclaré pleinement conscient de la nécessité d'élaborer des programmes intégrés de formation pour l'industrie des machines agricoles. Il a décrit certaines des activités entreprises par l'OIT dans divers pays en développement et s'est déclaré en faveur d'une action commune ONU/FAO/OIT pour la promotion des activités de formation.

24. FAO. Le représentant de la FAO a appelé l'attention sur la coopération constante entre l'ONU et la FAO dans le secteur des machines et outils agricoles. Il a décrit certaines des principales activités entreprises en commun et assuré les participants que la FAO continuerait d'appuyer la promotion de l'industrie des machines agricoles.

25. Centre (CNUCED/GATT) du commerce international. Le représentant du Centre, organisme qui coordonne l'ensemble des programmes d'assistance technique exécutés par les organismes des Nations Unies en faveur des pays en développement dans le domaine de la promotion du commerce, s'est déclaré pleinement conscient de la nécessité d'une coopération avec l'ONUDI pour aider les pays en développement à planifier, à programmer et à mener toutes les activités relatives à l'expansion des marchés et à la commercialisation des produits d'exportation qui intéressent les industries des machines et de l'outillage agricoles, au niveau national comme au niveau régional.

Autres organismes

26. Société interarabe de garantie des investissements. Le représentant de cette société a fait savoir qu'elle était prête à mettre sa vaste expérience des investissements dans les pays arabes à la disposition de tous les intéressés, en étroite coopération avec l'ONUDI.

27. IDCAS. Le représentant de cet organisme a exposé le programme d'activités élaboré par l'IDCAS en coopération avec le Fonds arabe de développement économique et social, programme qui prévoit notamment l'établissement d'une étude préliminaire sur l'industrie des machines et de l'outillage agricoles dans les pays arabes. Les conclusions de cette étude seront examinées lors d'une réunion des pays arabes, et les mesures qui s'imposent seront prises.

III. INSTALLATIONS DE BASE REQUISES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
POUR LA PRODUCTION DE MACHINES
DES PLUS SIMPLES AUX PLUS PERFECTIONNEES

28. Un groupe de travail à composition non limitée, placé sous la présidence de M. F. Horchler, a été créé pour examiner la question des installations de base requises dans les pays en développement pour la production de machines, des plus simples aux plus perfectionnées.

Introduction du Secrétariat

29. En présentant cette question, le Secrétariat a déclaré que le secteur des machines agricoles englobait une vaste gamme de produits que l'on pouvait ranger dans quatre grandes catégories : simples, intermédiaires, mécanisés de type classique et spécialisés. Il comportait divers niveaux de fabrication et de technologie, et notamment de petites unités rurales ainsi que de petites, moyennes et grandes entreprises.

30. Les installations de base du secteur des machines agricoles, qui relèvent généralement de l'industrie mécanique, de la métallurgie ou de l'industrie des biens d'équipement, consistent en moyens et services de production sectoriels qui peuvent constituer le point de départ d'une intégration industrielle horizontale. Aux premiers stades de l'intégration, il s'agit d'installations simples (ateliers de soudage et de montage complétés par des ateliers auxiliaires pour le travail du bois, les traitements thermiques, etc.). A un stade d'intégration plus avancé, il s'agit de fonderies de fonte malléable, de fonte nodulaire et de métaux non ferreux, de fonderies d'acier, d'ateliers pour la fabrication d'engrenages et de transmissions, d'installations pour les traitements de surface, d'ateliers d'outillage et d'installations pour les traitements thermiques complexes, ainsi que d'usines auxiliaires produisant des éléments en caoutchouc ou en matière plastique, des composants électriques et autres. Lorsque plusieurs petites entreprises étaient implantées les unes à proximité des autres, certaines des installations de base pouvaient être communes. On a attiré l'attention sur les profils et les services industriels correspondant à différents niveaux de production (document ID/WG.307/6).

31. Au stade de la planification, il conviendrait de prendre en considération des facteurs tels que la gamme de fabrications, le volume de la production, les matières premières nécessaires, la normalisation et le contrôle de la qualité, les relations interindustrielles verticales, le personnel qualifié nécessaire, les possibilités du marché, les besoins de financement et le développement des études techniques. Il faudrait en outre décider - autre considération importante - si l'on allait implanter une grande unité de production ou bien plusieurs petites unités qui assureraient ensemble le même volume de production tout en offrant davantage d'emplois. Cette dernière solution présenterait un avantage supplémentaire, à savoir l'établissement de liens entre les installations de base et les industries rurales.

32. La création d'installations de base grâce à l'intégration verticale peut s'avérer inéconomique en l'absence d'une demande suffisante. Il se pourrait par conséquent qu'il faille établir des installations de base dans le cadre d'une intégration horizontale. En instaurant cette intégration horizontale, il faudrait tenir compte des complémentarités existant au niveau régional.

Résumé des débats

33. Ayant examiné cette question de manière approfondie, les participants se sont mis d'accord sur un certain nombre de points de première importance. On a estimé que les capacités de fabrication devaient être liées à une demande réaliste fondée sur le développement agricole à long terme, et que la stratégie de promotion de fabrication devrait tenir compte des capacités de production existantes, du degré d'utilisation de cette production, des retombées régionales et des liens avec le développement technologique dans d'autres pays en développement et industrialisés. Il était nécessaire de prendre en considération les besoins particuliers de l'agriculture tropicale dans les pays en développement. On a souligné l'importance qu'il y avait à passer progressivement de la production des machines agricoles simples à la fabrication de matériels motorisés. Etant donné que les simples opérations de montage n'étaient guère profitables aux pays en développement, il y aurait lieu d'envisager dès le départ un programme approprié de fabrication locale.

34. On a fait valoir que la formation dans tous les domaines de la fabrication, de l'utilisation, de la réparation et de l'entretien, et de la recherche-développement, revêtait une importance déterminante.

35. Les instituts de recherche-développement des pays en développement peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'industrie. Elles avaient besoin d'une assistance pour la réalisation de leurs objectifs (établissement de liens avec des instituts internationaux de recherche-développement, avec des instituts nationaux des pays développés et entre eux-mêmes; diffusion de l'information technologique et fourniture de prototypes). A ce propos, il a été recommandé que l'ONUDI se mette en rapport avec le Groupe consultatif de recherche agricole internationale en vue d'explorer les possibilités pour les divers instituts rattachés à ce groupe de réorienter leurs programmes de recherche de façon à les faire porter davantage sur le matériel et l'outillage agricoles adaptés aux besoins des pays en développement. On a aussi estimé que ces centres devraient veiller particulièrement à renforcer les petites et moyennes unités de production.

36. De nombreux pays en développement manquaient d'informations sur les caractéristiques et l'offre de matières premières et produits appropriés provenant d'autres pays. L'ONUDI a été priée de fournir une assistance pour la localisation de sources d'information.

37. Les participants ont estimé que, dans de nombreux pays en développement, les artisans ruraux et les ateliers familiaux pouvaient contribuer de manière substantielle au développement des industries rurales en général et à l'industrie des machines agricoles en région rurale, notamment s'ils bénéficiaient de stimulants appropriés. Ceux-ci pouvaient comprendre la fourniture de matériels de production perfectionnés et appropriés, la création d'entreprises auxiliaires appropriées pour le travail du bois et des métaux, la création d'installations simples pour le traitement thermique et la mise en oeuvre de mesures de contrôle de la qualité. Pour mieux exploiter leur potentiel, il serait nécessaire aussi de leur faciliter l'accès aux moyens de formation, de leur fournir des prototypes améliorés, des matières premières appropriées, des facilités de crédit et des moyens de recherche-développement, et de les encourager à conclure des accords de coopération pour la commercialisation, tout en les faisant bénéficier d'une aide publique institutionnelle en matière de normalisation.

38. Il faudrait promouvoir les petites entreprises et les encourager à fabriquer des outils et du matériel agricoles intermédiaires et à fournir en sous-traitance du matériel aux moyennes et grandes entreprises. Les mesures à prendre pour

renforcer les petites industries devraient comprendre la création de fonderies de petites et moyennes dimensions, de forges, et de moyens communs d'études techniques, la modernisation des moyens de production, la fourniture de matériaux appropriés à des prix raisonnables, la mise sur pied de programmes de formation appropriés et la conclusion d'accords de coopération en matière de commercialisation. Il faudrait aussi assurer des crédits à des conditions souples et fournir un appui institutionnel à la recherche-développement, sous forme de modèles, de dessins et de prototypes améliorés.

39. S'agissant de la promotion des moyennes et des grandes entreprises fabriquant du matériel agricole motorisé, des mesures devaient être prises pour développer les industries de sous-traitance et d'appui qui permettraient de créer une solide base industrielle et d'établir des relations avec les petites et les moyennes entreprises.

40. Pour promouvoir la création d'installations de production appropriées, il était nécessaire de créer des liens efficaces au niveau des entreprises, liens qui pouvaient revêtir des formes diverses. Ils pouvaient être établis avec des entreprises de pays en développement qui avaient déjà acquis une bonne expérience de la fabrication, et avec des petites et moyennes entreprises des pays industrialisés. Les programmes des grands fabricants internationaux devraient aussi être adaptés aux besoins réels des pays en développement. A ce propos, les participants ont recommandé que l'ONUDI se mette en rapport avec de grands fabricants internationaux de machines et d'outillage agricoles pour explorer avec eux les possibilités pour ces fabricants d'adapter leurs programmes aux besoins réels des pays en développement. Les participants ont aussi pris note avec reconnaissance de l'offre faite par la délégation française concernant l'organisation, en France, d'une réunion entre pays en développement et représentants de petites et moyennes entreprises françaises en vue de mettre au point des programmes de coopération et d'établir des rapports opérationnels. On a estimé que les réunions de ce type contribueraient à établir les relations requises entre moyennes entreprises de pays développés et de pays en développement. Ayant noté avec reconnaissance l'offre de la Chine d'accueillir en 1980 une réunion sur la coopération économique entre pays en développement dans l'industrie des machines agricoles, les participants ont formulé l'espoir que les délibérations qui auraient lieu à l'occasion de cette réunion permettraient d'établir des liens analogues entre les petites et moyennes entreprises des pays en développement.

41. Les participants ont recommandé que l'ONUDI organise en Afrique, de préférence en 1980, une réunion régionale de consultation qui donnerait aux pays en développement d'Afrique l'occasion d'examiner de manière approfondie les problèmes de l'industrie des machines agricoles et de mettre au point un programme d'action à divers niveaux.

42. Les participants ont souligné la nécessité de fournir une aide aux pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, pour la promotion et l'utilisation économique des tracteurs de grande puissance sur de petites exploitations dispersées. Une aide était également requise pour définir des systèmes de mécanisation appropriés et pour fabriquer les machines agricoles correspondantes. Les participants ont recommandé que la FAO et l'ONUDI définissent conjointement des directives dans ces secteurs et mettent sur pied des programmes sous-régionaux à l'intention de ces pays. Ces programmes devraient les aider au niveau national et dans le domaine de la coopération régionale.

43. On a estimé que l'ONUDI devrait aider les pays en développement en leur fournissant des directives et des profils techniques concernant la fabrication de matériel approprié, comme par exemple les pompes centrifuges, les petits tracteurs et les outils à main forgés.

44. Les participants ont également recommandé que l'ONUDI encourage et facilite l'intégration horizontale et la coopération entre pays en développement afin de leur permettre d'échanger des idées et des données d'expérience sur tous les aspects de l'industrie des machines agricoles.

IV. QUESTIONS PRATIQUES QUE POSENT LES ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
CONCERNANT L'IMPORTATION, AINSI QUE LE MONTAGE ET LA FABRICATION
SUR PLACE DE MACHINES AGRICOLES

45. Un groupe de travail à composition non limitée, placé sous la présidence de M. A. Bedri, a été créé pour examiner les questions pratiques que posent les arrangements internationaux concernant l'importation, ainsi que le montage et la fabrication sur place de machines agricoles.

46. Aux termes du mandat qui lui avait été confié à titre provisoire dans la documentation de base (Annexe II), l'ONUDI devait établir les documents suivants :

- a) Des contrats types pour les questions relatives aux politiques d'importation et à l'octroi de licences pour la fabrication locale et les coentreprises;
- b) Une analyse de l'expérience acquise par certains pays en développement (Algérie, Argentine et Inde) dans le domaine de la construction de tracteurs sous licence. A partir de cette analyse, l'ONUDI devait élaborer un programme type de fabrication dont pourraient s'inspirer d'autres pays en développement (mesures d'encouragement et autres à prendre par les pouvoirs publics et intégration horizontale à assurer, etc.);
- c) Une étude des succès enregistrés dans les pays en développement en ce qui concerne la commercialisation de tracteurs, de motoculteurs, de moteurs, de pompes et d'équipements analogues, de petites dimensions et peu coûteux, mis au point localement.

Introduction du Secrétariat

47. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétariat a fait observer que les pays en développement avaient assuré en 1975 6 % de la production mondiale de machines agricoles, alors que l'objectif énoncé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima était de porter leur part dans la production industrielle mondiale à 25 % d'ici à l'an 2000.

48. A l'heure actuelle, les pays en développement pourvoient à leurs besoins de machines agricoles soit intégralement au moyen d'importations, soit dans des proportions variables, au moyen d'importations et d'articles fabriqués sur place. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, bien peu de ces pays suivaient

une politique rationnelle d'importation, ce qui contribuait à la détérioration de leur balance commerciale et entraînait aussi un gaspillage de ressources pour l'achat de technologies inappropriées, la prolifération des marques de fabrique et l'insuffisance des services après-vente. La demande des pays en développement continuait d'être influencée par l'offre des pays développés.

49. Pour qu'un contrat conclu entre les importateurs ou les fabricants locaux et leurs partenaires étrangers soit équitable et économiquement viable, il était indispensable de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement et leur capacité de conclure des contrats satisfaisants.

50. On a établi la liste ci-après des principaux éléments des contrats types d'importation :

- Gamme des produits, y compris les spécifications
- Territoire
- Exclusivité du contrat
- Durée du contrat
- Marque de fabrique
- Volume des ventes
- Responsabilités de l'importateur
- Responsabilités du fabricant
- Pièces
- Entretien
- Garantie
- Publicité et promotion des ventes
- Fixation des prix
- Crédit
- Courtage pour les achats à l'étranger^{6/}
- Dénonciation du contrat et indemnisation correspondante
- Caractère confidentiel des renseignements techniques
- Règlement des différends
- Langue

6/ Il s'agit d'achats à l'étranger pour lesquels l'importateur fait appel à un intermédiaire. L'importateur peut préciser dans l'ordre d'achat, le fournisseur auquel l'intermédiaire devra s'adresser ou laisser à celui-ci le soin de le choisir.

Résumé des débats

Eléments à inclure dans un contrat type

51. Durant la discussion qui a suivi, on a mis l'accent sur les éléments suivants à inclure dans le contrat.

Exclusivité du contrat

52. Le contrat devrait préciser si la représentation sera exclusive ou non.

Durée du contrat

53. Le contrat pourrait prévoir une période d'essai pour la commercialisation.

Pièces

54. Le contrat devrait prévoir l'établissement de règles générales concernant les pièces, notamment pour ce qui est du contrôle des stocks, de la fourniture de manuels d'utilisation et du renvoi des pièces périmées ou excédentaires. On pourrait également envisager l'achat de pièces auprès d'autres fournisseurs et l'octroi d'une formation à la gestion de pièces.

55. On a estimé qu'il conviendrait de constituer un stock initial minimum, comportant les proportions voulues de pièces à rotation rapide et à rotation lente. A cet égard, on a souligné les problèmes liés aux modifications rapides des modèles ainsi que les complications qui surgissaient quand un distributeur local cessait ses activités du fait de l'imposition d'un contrôle des importations.

56. On a suggéré d'inclure une disposition prévoyant des remises sur les pièces de rechange, en fonction du volume et de la régularité des achats. Sans suggérer leur inclusion dans le contrat, on a noté que l'établissement de listes de pièces de rechange communes correspondant aux différents éléments de matériel faciliterait l'approvisionnement en pièces provenant de différentes sources.

Entretien

57. On a souligné qu'il importait de créer de bonnes conditions pour l'entretien grâce à une politique appropriée en ce domaine; les conditions à remplir étaient notamment les suivantes : octroi d'un appui technique pour le fabricant, mise en place d'installations d'entretien minimum, fourniture de manuels d'entretien, et la formation d'opérateurs et de techniciens. Une liste recommandée d'outils d'entretien spéciaux pourrait également être fournie.

Garantie

58. Il faudrait préciser les points suivants : période de garantie; conditions à remplir pour que la garantie devienne effective; et garanties pièces et main-d'oeuvre.

Crédit

59. Les conditions relatives au crédit et à l'intérêt devraient être stipulées.

Règlement des différends

60. Le contrat devrait indiquer les arbitres prévus, qui pourraient être des organismes entièrement indépendants.

61. Les autres éléments mentionnés par les participants sont énumérés ci-après.

Livraison

62. On a estimé qu'il fallait spécifier les conditions de livraison en accordant une attention particulière au caractère saisonnier de la demande.

Remises pour équipements décompletés

63. On a souligné que les remises pour équipements décompletés étaient souvent inférieures aux prix d'achat des éléments manquants, ce qui tendait à décourager les achats sur place. Ce problème pourrait être surmonté si l'on disposait, dès le début des négociations, d'une liste générale de prix où serait indiqué le montant desdites remises.

64. Pendant la discussion, on a aussi évoqué les arrangements financiers, tels que l'aide liée, qui empêchaient les pays en développement de choisir du matériel approprié. On a fait valoir que dans le cas des tracteurs, il fallait faire une distinction entre les tracteurs proprement dits et les équipements auxiliaires, de façon à pouvoir diversifier les sources d'approvisionnement. On a aussi mentionné la possibilité pour deux pays en développement, ou davantage, de négocier collectivement des accords d'importation afin de réaliser des économies.

65. Durant la discussion, on a fait valoir que, dans toute la mesure du possible, les contrats d'importation devraient être conclus pour des périodes de longue durée. Le fournisseur devrait bénéficier d'une période transitoire pendant laquelle il pourrait tester sur le terrain des spécimens de ses produits, afin

de s'assurer de leur efficacité. Le contrat devrait comporter des dispositions concernant, notamment, l'organisation des services après-vente, la formation du personnel d'entretien et d'exploitation et la mise en place de systèmes de gestion des pièces de rechange. En outre, les contrats d'importation devraient ménager, non seulement la possibilité de fabriquer localement des pièces de rechange avec le concours du fournisseur, mais aussi celle de fabriquer ultérieurement sur place le produit dans son entièreté.

Fabrication locale

66. Le Secrétariat a appelé l'attention sur plusieurs éléments clefs des accords de fabrication locale comportant un transfert de techniques :

Dans le cas des coentreprises, structure du capital social, conseil d'administration, droit de vote et questions connexes

Droits de licence et autres redevances

Importance des apports locaux et de la sous-traitance locale

Valeur des unités livrées en pièces détachées et montant des remises pour éléments non commandés

Clauses restrictives

Marques de fabrique

Formation du personnel

Assistance en matière de gestion

67. On a souligné que les éléments à prendre en considération dans les contrats d'importation présentaient aussi un intérêt pour les contrats de fabrication locale.

68. Les participants ont convenu que des contrats types pour la fabrication locale sous licence ou dans le cadre de coentreprises devraient être élaborés par le Secrétariat et qu'il y aurait lieu de tenir compte des éléments supplémentaires ci-après :

Sélection de produits pouvant être acceptés par les agriculteurs

Sélection et adaptation de techniques répondant aux conditions locales

Détermination des installations à créer et des services requis

Diffusion continue d'informations sur les perfectionnements apportés aux produits et aux procédés

Fourniture programmée de composants et non-recours aux clauses d'achats liés^{7/}

^{7/} Ces clauses lient l'octroi de prêts ou d'une assistance technique à la fourniture de matériel par un pays ou un fabricant déterminé.

Identification des éléments pouvant être fabriqués localement et calendrier à suivre à cet effet

Calcul des redevances excluant la valeur des éléments importés

Garanties

Législation applicable aux accords

69. Les participants ont exposé leurs expériences et leurs problèmes en ce qui concerne la fabrication locale. On a déclaré que la création d'installations de montage qui ne s'accompagnait pas d'un accroissement progressif des apports locaux n'était pas profitable aux pays en développement. Les coûts de la fabrication locale étaient parfois supérieurs au prix du matériel importé du fait, en partie, des redevances élevées à acquitter sur les transferts des techniques. On a suggéré que l'ONUDI effectue une étude sur les pratiques suivies en matière de licences dans le secteur des machines agricoles.

70. Il arrivait parfois que les transferts de techniques, les droits de licence et les éléments fournis en pièces détachées soient payés par la fourniture d'accessoires et de pièces détachées au donneur de licence, et on a estimé que ce type d'arrangement devrait être encouragé, si les conditions concernant les prix, les délais de livraison et la qualité étaient remplies. S'agissant des clauses restrictives, on a fait valoir que les restrictions à l'exportation entravaient la rentabilisation de la production locale. Cependant, on a fait observer que l'on pouvait de la sorte porter préjudice au donneur de licence, en particulier si cet objectif devait être atteint à coup de subventions, ce qui pourrait décourager les entreprises de conclure des accords de coopération. Il faudrait insister davantage sur la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale comme moyen de réaliser les économies d'échelle nécessaires.

71. On a signalé l'importance d'une intervention des pouvoirs publics dans les pays en développement par le biais de règlements appropriés pour la solution des problèmes économiques, organisationnels, financiers et autres posés par le développement de l'industrie des machines agricoles grâce à une coopération internationale. On a souligné qu'il était de l'intérêt national de fournir aux agriculteurs de l'outillage et des machines agricoles à un prix raisonnable; aussi fallait-il comprimer au maximum les coûts de production.

72. On a décrit l'expérience acquise par un pays en ce qui concerne les contrats, "produits en main"^{8/}. Grâce à ce type de contrat, il avait été

^{8/} Il s'agit d'arrangements en vertu desquels une société d'un pays industrialisé crée une usine pour la fabrication d'un produit déterminé dans un pays en développement et se charge de l'exploiter, en faisant appel à du personnel local, jusqu'à ce que la production soit incontestablement d'aussi bonne qualité que dans le pays industrialisé.

possible d'utiliser de la main-d'oeuvre locale et de fabriquer des produits dont le comportement et la qualité étaient absolument équivalents à ceux des produits obtenus par le donneur de licence.

Promotion des investissements

78. Les participants ont examiné les résultats obtenus par les réunions de promotion des investissements et leur rôle pour ce qui est d'associer les petites et moyennes entreprises à des accords de coentreprise et de promouvoir la coopération régionale. On a fait valoir qu'il était souhaitable et possible, grâce à la coopération entre l'ONUDI, la FAO et les institutions de financement, d'adopter une approche globale du financement de la production agricole, de la fabrication des machines agricoles et des agro-industries. Plusieurs pays d'Afrique ont marqué leur intérêt pour la tenue dans leur région d'une réunion de promotion des investissements dans le secteur des machines agricoles. Les participants africains ont souligné que l'ONUDI devait entreprendre des préparatifs suffisants pour que la réunion de promotion des investissements envisagée produise le maximum de résultats. Le représentant du Sénégal a suggéré qu'une réunion préparatoire se tienne à Dakar.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

M.Z. Benbouzid, Cadre à la Société nationale de constructions mécaniques (SONACOME), Birkhadem

A. Bouakane, Sous-Directeur de la production végétale Mara, Ministère de l'agriculture, Alger

M.S. Djennane, Directeur à la SONACOME, Birkhadem

M. Ramdani, Directeur des activités industrielles et commerciales, Ministère de l'industrie lourde, Alger

M. Seghir, Chargé d'études au Ministère de l'industrie lourde, Alger

Allemagne, République fédérale d'

A. Gego, Directeur au département de génie agricole, Klöckner-Humboldt-Deutz AG, Cologne

W. Schmidt, Wirtschaftsabteilung beim Vorstand der IG Metall (Département économique du syndicat de la métallurgie), Francfort-sur-le-Main

M. Baumann, Attaché d'administration centrale au Ministère fédéral de l'économie, Bonn

Arabie saoudite

H.M. Al-Hashim, Directeur du service de génie agricole, Ministère de l'agriculture et de l'eau, Riyad

E.A. Al-Shahrany, Ministère de l'industrie, Riyad

Argentine

E.G. Gherardi, Representación Maquinas Agrícolas de Argentina, Mainero
Y.E. Gherardi e Hijos SA, Buenos Aires

Australie

R.J. Goodrick, Représentant Permanent Adjoint auprès de l'ONUUDI, Ambassade d'Australie à Vienne (Autriche)

N.T. Scrivenor, Sous-Secrétaire au Département de l'industrie et du commerce, Canberra

Autriche

A. Haselbach, Directeur à l'Institut de Vienne pour le développement et la coopération

H. Scherngell, Steyr-Daimler-Puch AG, St. Valentin

P. Urbanek, Directeur commercial, Maschinenfabrik Heid AG, Stockerau

H. Zadrazil, Directeur de projet, Steyr-Daimler-Puch AG, Vienne

Bangladesh

S.A. Mansoor, Directeur général de la Bangladesh Machine Tool Factory, Jaydebpur, Dacca

Bénin

N. Kouchanou, Directeur à la Coopérative béninoise de matériel agricole (COBEMAG), Parakou

Z. Saloufou, Directeur du Génie rural, Porto Novo

Brésil

A. Tosello, Représentant officiel, Secrétariat de la technologie industrielle, Brasilia

Burundi

G. Niragira, Directeur au Département du génie rural (département ministériel), Bujumbura

Canada

G.H. Churchill, Consultant, Churchill and Associates, Brantford, Ontario

Chine

Y. Tang, Directeur du Bureau des affaires étrangères, Ministère des machines agricoles, et Vice-Président de la Société des machines agricoles, Beijing

X. Fei, Directeur adjoint de division au Bureau des affaires étrangères, Ministère des machines agricoles, Beijing

F. Liu, Expert en machines agricoles, Ministère des machines agricoles, Beijing

Danemark

H. Pedersen, Chef de département, JF Fabriken

Egypte

A.I. Gazarin, Président-Directeur général de la El-Nasr Automotive Company, Le Caire

Etats-Unis d'Amérique

G.T. Dempsey, Représentant Permanent Adjoint, Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONU, Vienne (Autriche)

R.G. Lecomte, Président-Directeur général de John Deere (France) and Company, Moline, Illinois

R.J. Nicolazzi, Directeur commercial, Ford Tractor Operations, Ford Motor Company, Troy, Michigan

Finlande

R.A.K. Bergius, Responsable de la mise au point des produits, Valmet Oy, Jyväskylä

H. Fougstedt, Représentant Permanent Adjoint, Mission permanente de la Finlande auprès de l'ONU, Vienne (Autriche)

A.K. Koskivaara, Président du Groupe des exportateurs finlandais de machines agricoles, OY FARMER AB, Helsinki

France

H. Bolot, Représentant Permanent Adjoint, Mission permanente de la France auprès de l'ONU, Vienne (Autriche)

J. Bouyers, Bouyer S.A., Tomblaine

A. Doyotte, Bouyer S.A., Tomblaine

A. Dupuy, Ingénieur en chef, SEMA Marketing, Paris

Y. Faure-Miller, Sous-Directeur, Direction des industries métallurgiques et mécaniques, Ministère de l'industrie, Paris

G. Flecchia, Secrétaire général, Régie Renault Matériels agricoles, Boulogne-Billancourt

G.P. Mouzon, Industriel-Expert, Société Mouzon Frères, Luzarches et Mouy

C. Uzureau, Directeur, Centre d'études du machinisme agricole tropical (CEMAT), Antony

Gambie

P.A. Cham, Ingénieur agronome au Ministère de l'agriculture, Banjul

Haute-Volta

R. Imboden, Ouagadougou

P. Naré, Chef adjoint du Service de l'artisanat et des PME, Ouagadougou

Hongrie

E. Adam, Attaché de recherche et concepteur à l'Institut de développement pour les machines agricoles, Budapest

T. Fazekas, Chef de département du Ministère de la métallurgie et des constructions mécaniques, Budapest

F. Horchler, Directeur technique adjoint et Chef du Département des opérations internationales, Ateliers Rába de construction de wagons et de machines, Győr

Inde

N.S.L. Srivastava, Chef de la Division des techniques de production agricole, Institut central de génie agricole, Bhopal

Indonésie

A.B. Djanun, Secrétaire permanent du RIMA pour l'Indonésie, Centre de développement de la métallurgie, Bandung

Iran

R. Karimizadeh, Directeur du Centre de recherches et d'essais agronomiques, Ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Karaj

M. Shoar Ghaffari, Directeur adjoint du Centre des machines agricoles, Ministère de l'agriculture, Téhéran

Iraq

A.R. Musa, Ingénieur, Entreprise nationale de constructions mécaniques, Iskandaria

M.T. Yassen, Fonctionnaire au Ministère de l'industrie, Bagdad

Italie

F. Rebecchini, Sous-Secrétaire d'Etat à l'industrie, Rome

G. Santoro, Ministère des affaires étrangères, Rome

M. Fleri, Représentant Permanent auprès de l'ONUDI, Ambassade d'Italie à Vienne (Autriche)

P. Laverda, Président de l'UNACOMA, Rome

G.G. Duosi, Directeur, FIAT Trattori S.p.A., Turin

A. Radicioni, Ministère de l'agriculture, Rome

C. Ambrogi, Directeur général de l'UNACOMA, Rome

V. Cervi, Chef du service de presse de l'UNACOMA, Rome
A. Amasanti, FIAT S.p.A., Turin
G. Berto, Chef du service de recherche commerciale, Italtractor ITM, Modène
G. Bonino, Soft Energy Systems (SES), Turin
M. Cipollini, Service commercial, Il Nuovo Castoro
E. Corello, FIAT, Turin
C. Dolza, Administrateur, Vicit S.p.A., Turin
G. Dondi, Directeur commercial, Pietro Dondi and Figli S.p.A., Mirandola
F. Formia, FIAT - Isvor, Turin
E.F. Gutfreund, Directeur, FIAT-Austria, Vienne (Autriche)
S.C. Mangosi, Chef du service d'exportation, SAME Trattori S.p.A., Milan
G. Milvio, Chef du Département étranger, VM, Cento
C. Robra, Directeur, FIAT Trattori, Turin
A. Stagi, Chef du Département des licences, Lombardini Fabbrica Italiana Motori, Regio Emilia
P. Surace, Ministère de l'industrie, Rome
F. Tambussi, Attaché de recherche économique, FINAFRICA, Milan
E. Vellano, FIAT S.p.A., Turin
P. Vicinelli, Consultant, Il Nuovo Castoro S.p.A., Rome
G. Villa, Directeur, FINAFRICA, Milan
M. Zagnoli, Président, ASSOFOND, Milan
L. Zannier, Ministère des affaires étrangères, Rome

Japon

A. Kagawa, Directeur de la Division de la planification, Yanmar Agricultural Equipment Company Limited, Tokyo
M. Sakata, Directeur général du Département des exportations de machines agricoles, Kubota Limited, Tokyo
S. Kurosu, Directeur adjoint de la Division des machines industrielles, Bureau des constructions mécaniques et de l'informatique, Ministère du commerce extérieur et de l'industrie, Tokyo
M. Toshikage, Deuxième Secrétaire, Ambassade du Japon à Vienne (Autriche)

Kenya

P.K. Ngumbi, Responsable du Service d'essai des machines agricoles, Ministère de l'agriculture, Nairobi

P. Njoroge, Chef du service de la conservation des sols et de l'eau, Ministère de l'agriculture, Nairobi

Lesotho

N.O. Mohloai, Ingénieur agronome, Ministère de l'agriculture, Maseru

Malaisie

A.R. Abdul Gafar, Attaché de recherche, Institut malaisien de recherche et de développement agricoles (MARDI), Serdang, Selangor

I. Ishak, Directeur adjoint pour la mécanisation agricole, Département de l'agriculture, Ministère de l'agriculture, Kuala Lumpur

C. Kwok Fai, Ingénieur, Autorité fédérale pour le développement de l'industrie, Wisma Damansara, Kuala Lumpur

Malawi

G.R. Chapota, Attaché de liaison principal pour les établissements humains, la commercialisation et les intrants au Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles, Lilongwe

Maroc

R. Torrigiani, Administrateur, COMAGI et OCMICOM, Casablanca

Mexique

C. Corona, Chef du Département des machines, Secrétariat du patrimoine et du développement industriel

P.G. de Cosio, Directeur général adjoint, Industria Metal Mecánica, Secrétariat du patrimoine et du développement industriel, Secrétariat du patrimoine national, Mexico

J.R. Villanueva, Directeur du Centre d'études agronomiques, Institut national d'études agronomiques, Veracruz

Nigéria

J.O. Falokun, Sous-Secrétaire au Ministère fédéral de l'industrie, Lagos

Panama

A. Alfredo Acuna, Représentant permanent adjoint auprès de la FAO, Rome, Italie

Pays-Bas

A.J. Brouwer, Ministère des affaires étrangères, Direction des organisations internationales, Division des affaires économiques et des politiques commerciales, La Haye

J. Geschiere, Chef du service d'exportation, Vicon NV, Neuw Venneep

P. Hansen, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'ONUDI, Vienne (Autriche)

G.S.A. Kuperus, Adjoint pour les questions économiques (Union), C.N.V., Ravellaan, Utrecht

G.J. de Roy, Chef du Bureau des machines et des produits mécaniques, Ministère des affaires économiques, La Haye

H.C.P. de Vries, Maître de conférences au Département d'agronomie de l'université d'agriculture, Wageningen

Pérou

J.A. Azpilcueta de Zela, Directeur général à la planification industrielle, MICTI, Lima

Philippines

L.J. Cantada, Président de l'Association des constructeurs et des vendeurs de machines agricoles, Pacific Star Incorporation, Manille

E. Francisco, Consultant, Ministère de l'agriculture, Quezon City

R.M. Lantin, Doyen de l'Institut de génie et de technologie agricoles, Université des Philippines à Los Banos, Laguna

Portugal

O. Graca, Directeur, Futreposto, Setubal

J.A.M. Justino, Directeur adjoint, Jose Francisco Justino Herd Lda, Galucho

J.F. Justino, Associé-gérant, Jose Francisco Justino Lda, Galucho

République de Corée

Y. Lee, Chef de la Section de la recherche, Bureau du développement rural, Suweon

République démocratique allemande

P. Rost, Adjoint au Directeur général, VEB Kombinat Fortschritt Landmaschinen, Neustadt in Sachsen

K. Ulrich, Chef du service des prévisions, VEB Kombinat Fortschritt Landmaschinen Neustadt in Sachsen

République démocratique populaire lao

S. Mouane, Chef de la Division des statistiques et de la planification, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'irrigation, Vientiane

V. Pathammavong, Chef de la Division des matériaux et de la planification, Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'irrigation, Vientiane

République-Unie de Tanzanie

T.C. Haule, Ingénieur des méthodes, Ministère de l'industrie, Dar es-Salaam

T.M.A. Maneno, Chef du service de la mécanisation, Ministère de l'agriculture, Dar es-Salaam

C.M. Mbena, Spécialiste principal du développement, Société nationale de développement, Dar es-Salaam

Roumanie

N. Marin, Conseiller, Ministère des constructions de machines, Bucarest

A. Petrescu, Directeur scientifique adjoint, ICSITMA, Bucarest

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

D. Appleton, Consultant principal, Service de développement agro-industriel, Thame

C. Culpin, Consultant technique, Association des ingénieurs agronomes, Londres

H.C.G. Henniker-Wright, Ingénieur en chef, Ford Tractor Operations, Basildon, Essex

R.E. Hewett, Responsable de la planification des produits (exportation des tracteurs), Leyland Vehicle Exports Limited, Preston, Lancashire

D.A. Lamont, Représentant Permanent Adjoint, Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'ONU, Vienne (Autriche)

F. Moore, Directeur de la Howard Rotavator Company Limited, Bury St. Edmunds, Suffolk

D.C. Nicholls, Université de Cambridge

P.W. Stutley, Conseiller économique principal pour les ressources naturelles, Service du développement des pays d'outre-mer, Foreign and Commonwealth Office, Londres

Sénégal

B.N. Fall, Ingénieur-Directeur commercial, SISCOMA, Dakar

Soudan

M.A. Bedri, Directeur général des projets relatifs à la construction de camions et de tracteurs, Ministère de l'industrie, Khartoum

A.A. Daw-El Biet, Agronome, Ministère de l'industrie, Khartoum

M. Widatalla, Directeur adjoint du Bureau exécutif, Ministère de l'industrie, Khartoum

Suède

A. Elofson, Premier Secrétaire, Ambassade royale de Suède à Vienne (Autriche)

J.B. Jonsson, Secrétaire général, LELA, Nyköping

Suisse

H.P. Spühler, Société suisse des constructeurs de machines, Zurich

A. Tarabusi, Secrétaire général de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, Berne

G. Wullschleger, Vice-Président, Crédit suisse, Zurich

O. Gut, Secrétaire de l'Union suisse de la métallurgie, Zurich

J.J. Manz, Représentant Permanent Adjoint auprès de l'ONUDI, Ambassade de Suisse à Vienne (Autriche)

Swaziland

A. Catterick, Directeur de projet, Gouvernement du Swaziland, Manzini

P.B. Catterick, Directeur de la Production, Projet de la NIDCS pour la construction de tracteurs, Manzini

Tchécoslovaquie

R. Bohác, Directeur de Département au Ministère fédéral des industries mécaniques, Prague

F. Motal, Directeur des ventes, MOTOKOV, Prague

Thaïlande

C. Chakkaphak, Chef de la Section de la recherche et des essais, Division du génie agricole, Département de l'agriculture, Bangkok

Tunisie

B. Boujdai, Sous-Secrétaire aux industries mécaniques, Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, Tunis

Turquie

T. Akvardar, Directeur, Türkiye Ziraat Donatım Kurumu, Adapazari

M.I. Erkutun, Directeur général adjoint, Türk Traktör A.S., Ankara

Union des Républiques socialistes soviétiques

V. Kossarev, Directeur du Prommasheexport, Comité d'Etat pour les relations économiques extérieures, Moscou

V. Shabanov, Directeur adjoint de l'Institut national de recherche sur les tracteurs, Moscou

Yougoslavie

M. Jovanovic, Directeur du Centre commun ONUDI/Yougoslavie, Novi Sad

B. Miodrag, Savejnik U Privr. Komori Ygoslavije, Belgrade

D. Neatnica, Direktor Marketinea Sour -a. Pobeda N. Sad, Novi Sad

Zambie

S.C.I. Mapara, Ambassadeur et Représentant Permanent de la Zambie auprès de l'ONUDI, Ambassade de Zambie à Bonn (République fédérale d'Allemagne)

J. Mutelo, Chef du service de la planification de l'utilisation des sols, Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources en eau, Lusaka

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

H.G.R. Reddy, Spécialiste du développement industriel (hors classe), Division CESAP/ONUDI de l'industrie, de l'habitation et de la technique, Bangkok (Thaïlande)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

M. Kozlov, Economiste, Division de l'agriculture et du bois CEE/FAO, Genève

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

K. Kwasny, Genève

Organismes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

I.C. Kinniburgh, Administrateur chargé de l'étude des politiques, New York

Institutions spécialisées et organisme commun ONU/GATT

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

H. von Hulst, Chcf du Service du génie agricole, Rome

Organisation internationale du Travail (OIT)

J. Zarraga, C ef de la Section du développement de la formation professionnelle (rurale), Genève

G. Dario, Spécialiste de la promotion des programmes, Centre international de Turin, Italie

* * *

Centre (CNUCED/GATT) du commerce international

N. Fahmy, Conseiller pour la commercialisation sur les marchés internationaux, Genève

Autres organismes internationaux

Banque africaine de développement (BAfO)

M. Doucoure, Expert agronome, Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS)

M.I. Abdellatif, Spécialiste principal, Tunis (Tunisie)

Commission des communautés européennes

P. Marsal, Administrateur, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Bruxelles (Belgique)

R.J. Wyatt, Administrateur, Direction générale des relations extérieures, Bruxelles (Belgique)

Société interarabe de garantie des investissements

M. Chouari, Directeur adjoint des opérations, Koweït (Koweït)

Organisations non gouvernementales

Industry Council for development (ICD)

V.E. Gale, Représentant du Directeur exécutif, New York

Union européenne de relations publiques (UERP)

A. Pettenuzzo, Président, Parme (Italie)

G. Bellini, Adjoint, Parme (Italie)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents d'information

Ordre du jour provisoire	ID/WG.307/1
Advance information for participants	ID/WG.307/2
Provisional list of documents	ID/WG.307/3
Provisional list of participants	ID/WG.307/7 et Add. 1

Principal document de travail

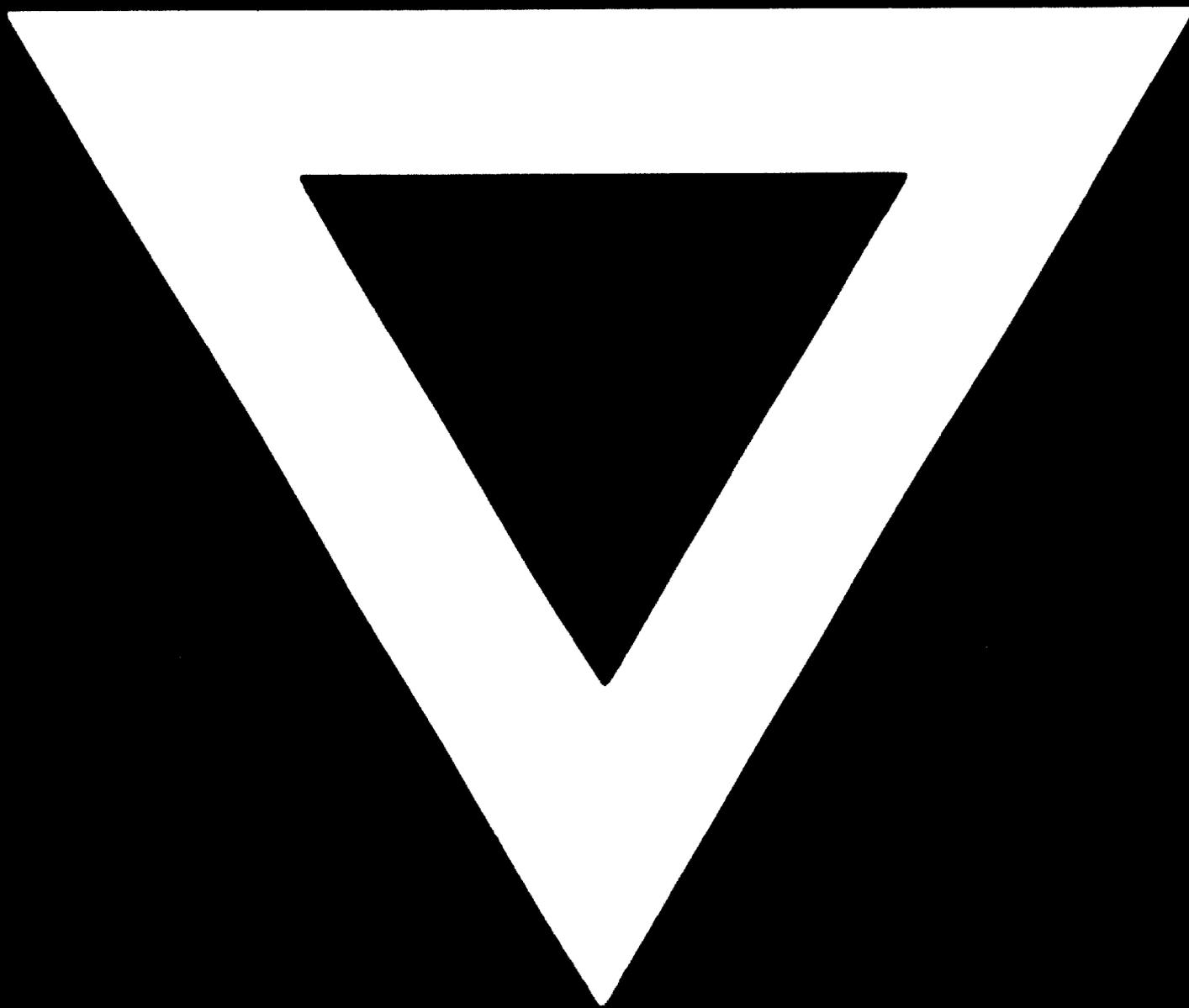
Questions à examiner à la Réunion de consultation et documents de référence	ID/WG.307/6
--	-------------

Documents de base

Agricultural machinery and implements	ID/WG.307/4
Background information on possible local assembly and manufacture of agricultural machinery	ID/WG.307/5
Rapport de la Réunion mondiale préparatoire aux consultations sur l'industrie des machines agricoles, tenue à Vienne (Autriche), du 5 au 8 juin 1979	ID/WG.297/2
Etude mondiale sur l'industrie du machinisme agricole	UNIDO/ICIS.119 et Add.1

- - - - -

G - 558



81 . 08 . 21